

Votre contact

**Cedric FALZON**

CFC CONSEILS

c.falzon@cfc-conseils.com



CFC CONSEILS  
Immobilier - Défisicalisation - Retraite



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2024**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

---

Dans le cadre de notre activité de conseil en constitution, organisation et gestion de patrimoine, nous sommes soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que nous exerçons. Le présent document, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler et résume toutes les informations légales que nous devons vous présenter dès notre entrée en relation.

Nous vous présentons ici les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par **LA COMPAGNIE CIF**, association professionnelle agréée par l'**AMF**, ainsi que par **LA COMPAGNIE IAS** et **LA COMPAGNIE IOBSP**, associations agréées par l'**ACPR**, dont nous sommes adhérents.

Ce document d'entrée en relation est un complément réglementaire à notre plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en tête l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

---

**FALZON Cedric**  
77410 PRECY SUR MARNE

Téléphone :  
Email : [c.falzon@cfc-conseils.com](mailto:c.falzon@cfc-conseils.com)

## INFORMATIONS

---

### L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : EIRL FALZON CEDRIC

Adresse professionnelle ou siège social : 11 rue de la petite cantate 77410 PRECY SUR MARNE

SIREN: 495 143 901 Rcs de MEAUX

NAF/APE : 6831Z

# ASSURANCE

## Courtier

Dans le cadre de son activité d'intermédiation en assurance, **CFC CONSEILS** est soumis à diverses réglementations correspondant aux différents status qui sont exercés.

Le présent documents est établi en vue de présenter au client ou futur client, le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler. Ces informations réglementaires sont préconisée par "La compagnie IAS" association agréée par l'ACPR dont CFC CONSEILS est adhérent.

### **Présentation de l'activité :**

**CFC CONSEILS** est enregistré auprès d'ORIAS sous le numéro d'immatriculation 20007411 Intermédiaire en assurance (IAS) en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance non soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

Dans le cadre de cette activité **CFC CONSEILS** n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurance, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de son activité IAS, la prestation de CFC CONSEILS est fournie sur un consie l approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client.

L'autorité de contrôle des activités IAS est :

**ACPR**  
4 place de Budapest  
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales  
75436 PARIS Cedex 9

**N° ORIAS : N°20007411**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Cabinet Assu-euro n° ORIAS 07004154- Tel 0164214404 – Mail : gilles.pohu@assu-euro.fr  
Numéros de polices : MRCSFGP202009FRS0000000028919A00

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermediaire en assurance	1 500 000€	2 000 000€
Conseiller en Investissement Financier	600 000€	600 000€
Courtiers d'Assurance (y compris les activités de conseil et la compétence juridique appropriée)	1 500 000€	2 000 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ASSUREA	Assurance emprunteur	Mandataire	Commission
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
ORADEA	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours
VIE PLUS	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocession sur encours

## Agent immobilier

**CFC Conseils** est titulaire de la carte professionnelle de transaction immobilière (*conformément à la loi 70-9 du 2/01/1970*) n° CPI 77012021000000020 délivrée par la CCI de Seine et marne, permettant l'exercice de l'activité de Transaction sur immeuble et fonds de commerce sans manquement de fonds.

**CFC Conseils** exerce principalement une activité d'intermédiation entre l'acquéreur et le vendeur qui peut être un promoteur ou une personne physique. Cette activité est rémunérée par une commission versée par le vendeur ou l'acquéreur.

### Garantie financière :

L'activité est exercée sans détention de fonds, il n'existe donc pas de garantie financière.

### L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

DGCCRF

La direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes, 56 boulevard Vincent Auriol, Télédoc 042, 75013 Paris Cedex 13

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la Compagnie des CGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Cabinet Assu-euro n° ORIAS 07004154- Tel 0164214404 – Mail : gilles.pohu@assu-euro.fr

Numéros de polices : MRCSFGP202009FRS0000000028919A00

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Gestion de patrimoine	250 000€	250 000€
Intermédiaire en assurance	1 500 000€	2 000 000€
IOBSP	500 000€	800 000€
Transactions Immobilières sans manquement de fonds	600 000€	600 000€

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

### ***Traitement des réclamations :***

Une réclamation peut être exprimée lors d'un rdv et adressée par écrite au siège de **CFC CONSEILS** par courrier à l'adresse suivante : 11 rue de la petite cantate 77410 Precy sur marne ou par mail à [c.falzon@cfc-conseils.com](mailto:c.falzon@cfc-conseils.com)

Le cabinet accuse réception de la réclamation dans un délai de 10 jours ouvrable à compter de sa réception, et dispose de deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de réponse insatisfaisante, le client peut ensuite contacter le médiateur :

CNPM Mediation consommation  
27 avenue de la libération  
42400 Saint chamond  
Tel : 09 88 30 27 72  
Mail : [contact-admin@cnpm-mediation-conseommation.eu](mailto:contact-admin@cnpm-mediation-conseommation.eu)

En cas d'échec de la médiation, le client a la possibilité en dernier recours de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige. Le tribunal compétent est celui du siège de l'entreprise CFC CONSEILS.

# RÉMUNÉRATION

---

## **Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :**

La rémunération du cabinet CFC Conseils est adaptée au conseil fourni auprès du client :

- Dans le cadre d'un conseil juridique, fiscal, patrimonial sans mise en place d'une des solutions proposées par CFC CONSEILS : 125€HT / heure (150€ TTC).
- Si le client souscrit à une des solutions proposée par CFC CONSEILS, la rémunération du cabinet se fera par une commission reversée par le fournisseur, complétée exceptionnellement par une facturation d'honoraire de conseils au tarif en horaire en vigueur.

# RÉCLAMATIONS

---

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

*(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)*

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 11 rue de la petite cantate 77410 PRECY SUR MARNE

Par tel/ fax : 06 14 79 18 97

Par mail : [c.falzon@cfc-conseils.com](mailto:c.falzon@cfc-conseils.com)

## Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

---

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par cedric Falzon en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant **un délai de cinq (5) ans**, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément à la loi "informatique et liberté" vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au **06 14 79 18 97** ou par courriel à l'adresse **[c.falzon@cfc-conseils.com](mailto:c.falzon@cfc-conseils.com)**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information



et des Libertés).

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

**Le Client**

Fait à :

Date :

Signature :

**Le Conseiller**

Fait à :

Date :

Signature :